

CONSEIL MUNICIPA

Calendrier du Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre. Les séances sont publiques, s auf exception.

Séance du conseil municipal

Le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre mais la maire peut convoquer le conseil muni cipal chaque fois qu'elle le juge utile ou à la demande d'au moins la moitié des conseillers. Le conseil ne peut d élibérer que si la majorité de ses membres assiste à la séance.

Le conseil municipal a une compétence générale de droit commun et règle des affaires de la commune : discus sion et vote du budget, gestion du patrimoine communal, création et organisation des services publics municipa ux...

Les commissions permanentes

En plus des séances du conseil municipal, il existe à la mairie de Petit-Quevilly trois commissions permanentes, groupes de travail, sur les sujets suivants :

- > Finances
- > Cadre de vie
- > Services à la population

Assister à une séance

Tout citoyen peut assister, sauf cas exceptionnel, à une séance du conseil municipal, en tant que spectateur. La prise de parole n'est pas autorisée.



La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le **jeudi 4 juillet à 18h30** La séance est ouverte au public, rendez-vous en salle du conseil à l'Hôtel de Ville.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville Place Henri-Barbusse - BP 202 76141 Petit-Quevilly Cedex 02 35 63 75 00